

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1^{er} octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION N° 24

OBJET : Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Commune de Riom.

Depuis la saison 2005/2006, ce partenariat est régi par une convention. Il est proposé d'établir pour la saison 2021/2022 une nouvelle convention récapitulant les engagements des deux parties.

Ce dispositif prévoit notamment un soutien financier de 3 500,00 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune et un relais de communication sur la programmation de la saison culturelle auprès de sa clientèle, au niveau régional et national. Les contreparties consistent en la valorisation de son image et de sa notoriété par le biais des supports de communication, la mise à disposition d'invitations pour la clientèle des agences de Riom et Mozac, (la situation ayant pu favorablement évoluer par rapport au régime d'invitations initialement envisagé pour cette saison), ainsi que la mise à disposition du REXY Théâtre pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle.

L'ensemble de ces dispositions est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de partenariat avec le « Crédit Mutuel Massif Central » telles qu'énoncées, pour la durée de la saison culturelle 2021-2022,**
- **autoriser le Maire à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL